Ville de
Binche.

Binche, le 27 avril 2026

A l'attention de
Monsieur le Vice-Président
François Desquennes

Rue d'Harscamp, 22
5000 NAMUR

Réf. : Sec.com/Avril /002

Personne de contact : Elodie Schockeel
Secrétariat de la Direction générale
064/230.513

Objet : Avis du Conseil communal en réponse au courrier de M. le Ministre wallon des Pouvoirs locaux du 22 décembre 2025

De manière non exhaustive, le Conseil communal se questionne sur les domaines suivants :

-Emploi
Le conseil communal s'interroge sur le maintien et les conditions de l'emploi provincial.

- Finance-Fiscalité
Le conseil communal indique que toute réforme envisagée doit absolument respecter le principe de neutralité budgétaire tant pour la Ville que pour les citoyens.
Ils s'interrogent quant au mécanisme concret qui conduirait à une reprise de la fiscalité tantôt par la Ville tantôt par la Région.
Dans le cas de la Région, cette reprise de fiscalité ne peut conduire à une économie de moyens sur les services rendus à la population et conduire à une inéquité territoriale.
Concernant les zones de secours, dont les provinces doivent reprendre le financement à 100%, est-il toujours prévu que cette reprise totale se fasse ? Si les provinces n'ont plus de pouvoir fiscal pour financer cette reprise, qui va payer ? Comment également garantir le même financement pour la Zone de Secours de Hainaut-Centre qu'actuellement (et même davantage au vu de l'évolution des besoins) ? Les provinces disposent actuellement de compétences fortes en matière de sécurité civile (financement des zones de secours, formation des pompiers, planification et gestion de crise – coordination opérationnelle des services de secours via le Gouverneur) : qu'en sera-t-il à l'avenir ? Quelles garanties pour continuer à assurer avec efficacité la sécurité des citoyens ?

- Compétences
Le conseil communal souligne que les transferts de compétences doivent s'accompagner des moyens nécessaires.

- Patrimoine

La Ville de Binche dispose d'une institution scolaire appartenant à la Province.
En cas d'évolution, la question se pose quant à la reprise de ce patrimoine et surtout les moyens d'assurer leur gestion.
La Province de Hainaut s'étant spécialisée en matière d'enseignement, en cas de reprise la Fédération Wallonie-Bruxelles, les moyens consacrés à la qualité de cet enseignement seront-ils transférés ?

Le Conseil s'interroge également quant aux parts d'intercommunales détenue par la Province.

En conclusion, le Conseil communal émet de nombreuses interrogations qu'évoque cette réforme.

Dans l'attente d'une réponse de Monsieur le Ministre à ces interrogations, le Conseil communal se positionne pour que cette réforme ne soit pas menée dans l'improvisation et qu'elle ne conduise pas à une dégradation du service public.

Directrice générale f.f.
Sophie CALLENS

Bourgmestre f.f.
Larissa DAVOINE

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE LA LOUVIÈRE VILLE DE BINCHE	**Extrait du registre aux délibérations du conseil communal** **Séance publique du 21 avril 2026** **Présents :** Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre; Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins; Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Madame Judith Philippe, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Hélène HARVENGT, Madame Sarah De Baets, Conseillers; Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général; **Excusées :** Madame Natacha LEROY, Madame Valeri CORDISCO, Madame Aurore ROMANI, Conseillères;

Point n° 6

OBJET: Avenir de l'institution provinciale - Avis du Conseil communal sur l'exercice des compétences provinciales et des missions supracommunales

LE CONSEIL COMMUNAL,
EN SÉANCE PUBLIQUE,

Considérant qu'en date du 18 décembre 2025, le Gouvernement wallon a adopté sa note d'orientation relative à l'avenir de l'institution provinciale ;
Attendu que cette note d'orientation fait suite à la Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 ;
Considérant que dans ladite Déclaration, le Gouvernement entend proposer de *« renforcer (le) rôle supracommunal des provinces (...). Les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc. Les missions supracommunales résiduaires seront gérées par une assemblée des bourgmestres ».*
Considérant que le Gouvernement entend solliciter dans cette perspective de chaque province qu'elle analyse les compétences provinciales dans un objectif de supracommunalité, celle-ci étant entendue selon la définition suivante : *« l'ensemble des missions d'intérêt public ou des actions coordonnées dépassant les capacités d'une commune seule, ne relevant pas, pour autant, du niveau régional, visant à assurer une cohérence territoriale, une couverture équilibrée et une mutualisation des moyens à l'échelle d'un territoire intermédiaire » ;*
Considérant le courrier du 22 décembre 2025 adressé aux Villes et Communes par M. François Desquesnes en sa qualité de Vice-Président du Gouvernement Wallon, Ministre des Pouvoirs locaux ;
Attendu que par ce courrier, M. le Ministre entend reccueillir pour le Gouvernement wallon, l'avis des Conseils communaux sur les missions supracommunales que ceux-ci souhaitent voir conservées ou développées, au niveau du territoire provincial, car ils les jugeraient indispensables aux regards des enjeux de la population locale et du territoire ;
Attendu que M. le Ministre joint à titre informatif une nomenclature des compétences actuellement exercées par les provinces ;
Attendu qu'il est loisible aux Conseils communaux sollicités de référer à cette nomenclature ou de présenter une liste plus détaillée des missions supracommunales provinciales qu'ils jugeraient essentielles pour leur Ville, Commune respective ;

Considérant que la délibération du Conseil communal est attendue par M. le Ministre pour le 1er mai 2026 au plus tard ;
Considérant qu'à la mi-décembre, le Gouvernement wallon a adopté une note d'orientation relative à l'avenir des provinces. Cette note, bien que générale et non détaillée, confirme néanmoins la Déclaration de politique régionale, en ce qu'elle prévoit la suppression des provinces en tant qu'institutions politiques :

- suppression des élections en 2030 ;
- remplacement des organes élus directs par une assemblée de bourgmestres ;
- travail sur la réduction des compétences.

Considérant qu'une consultation des provinces est également en cours où il leur est demandé de réaliser une analyse de leurs compétences, dans un objectif de supracommunalité. Les provinces doivent ainsi déterminer quelles sont les compétences jugées prioritaires et indispensables d'exercer à l'échelle du territoire provincial et celles qui ne le sont pas.

Considérant que la Ville de Binche a identifié les services publics déployés sur son territoire et les collobarations avec les services de la Province, qu'ils sont les suivants :

- ***Institutions provinciales présentes sur le territoire de la Ville de Binche***

Les principales institutions provinciales (Hainaut) situées à Binche sont axées sur l'enseignement et l'accompagnement psycho-médico-social. Le site principal est l'Institut Provincial Charles Deliège (IPCD) (rue des Archers), offrant des formations techniques et professionnelles, ainsi que le Centre PMS provincial (rue de Bruxelles).

Enseignement - IPCD - Site de Binche :
Formations : Infographie, bureautique, aide familiale/soignante, boulangerie, peinture-décoration.

Service psycho-médico-social :
Centre PMS provincial de Binche : Accompagnement scolaire (maternel, primaire, secondaire).

- ***Collaborations entre la Province de Hainaut et la Ville de Binche***

La Ville de Binche et la Province de Hainaut collaborent sur plusieurs fronts, notamment en matière de gestion administrative, de développement culturel, de sécurisation et de gestion des risques.
Voici les principaux domaines de collaboration et conventions identifiés (2024-2026) :

- **Sécurité et Urgence (Zone de Secours Hainaut-Centre) :** La Ville de Binche est partie prenante de la Zone de Secours Hainaut-Centre, avec une dotation définie (environ 774 463 € en 2026). Cette collaboration inclut des projets majeurs, tels que la construction d'une nouvelle caserne.
- **Urbanisme et Cadastre :** Depuis 2025, la Ville collabore avec la Province pour la mise à jour des données cadastrales. Des "indicateurs-experts" provinciaux aident à croiser les données urbanistiques avec le cadastre pour assurer une fiscalité équitable.
- **Culture et Patrimoine :**
- **Musée International du Carnaval et du Masque :** Soutien de la Province aux activités muséales.
- **Dentelle :** Des subsides provinciaux sont alloués à l'ASBL Centre de la dentelle de Binche.
- **Santé Mentale et Social :** La Province de Hainaut est active à Binche à travers le Service Provincial de Santé Mentale (SPSM).
- **Enseignement et Matériel :** Collaboration dans la gestion de l'enseignement et le prêt de matériel, notamment avec la section menuiserie pour des projets artistiques.
- **Environnement :** Prolongation de conventions de partenariat liées aux Contrats de Rivière (Senne, Sambre et Meuse) sur la période 2026-2028.

Pour: 22
Abstentions: 6
Par ces motifs,

DÉCIDE :

Article 1er : De valider le projet d'avis en pièce jointe à remettre au Gouvernement wallon sur l'organisation des services publics actuellement exercés par la Province.

Article 2 : Le présent avis sera remis au Gouvernement wallon.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire,
GUILLAUME SOMERS

Le Président,
LAURENT DEVIN

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DELIVRE A BINCHE, LE 27 avril 2026

Directrice générale f.f.,
SOPHIE CALLENS

Bourgmestre f.f.,
LARISSA DAVOINE